

# Jeudi 11 octobre 9h00

Accueil des participants : **9h00-9h15**

Ouverture **9h20-10h00**. François HÉRAN, *Professeur au Collège de France.*

Propos introductifs : présentation du colloque **10h00-10h05**. Céline RUET. *Maître de conférences HDR en Droit privé à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité.*

## 10h10-12h45

Présidence de séance : Patrice ROLLAND, *Professeur émérite de droit public à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne, membre du GSRL, CNRS-EPHE.*

### I Les appréhensions de la diversité : approches juridiques et philosophique de la notion de diversité

- L'APPRÉHENSION DE LA DIVERSITÉ EN PHILOSOPHIE.

#### Quelle conciliation entre diversité et universalité des droits de l'homme ?

« Entre humanisme de la diversité et humanisme des extrêmes » Alain RENAUT, *Professeur émérite de philosophie politique et d'éthique à l'Université de Paris-Sorbonne, Directeur du CIPPA.*

Pause : **11h00-11 h15**

Débats : **11h15-11h40**

## 11h45-12h40

- L'APPRÉHENSION DE LA DIVERSITÉ PAR LES JURIDICTIONS EUROPÉENNES

- « L'appréhension de la diversité par la Cour européenne des droits de l'homme ».

Céline RUET *Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité.*

- « L'appréhension de la diversité par la Cour de justice de l'Union européenne ».

Laurence POTVIN-SOLIS *Professeur de droit public à l'Université de Caen Normandie. Titulaire de la Chaire européenne Jean Monnet, membre du CRDFE.*

Déjeuner : **12h45**

Reprise des travaux : **14h15**

#### - Quelle appréhension de la diversité en droit interne ?

« Constitution française et diversité » : Thierry S. RENOUX, *Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille, Directeur du LERIJ.*

Débats [Appréhension de la diversité par les juridictions européennes / Constitution française et diversité] : **14h50-15h20**

# Jeudi 11 octobre 15h20-18h30

15h20-15h50

Présidence de séance : **Nathalie FERRÉ**, Professeur de droit privé à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, Directrice adjointe de l'IRIS.

## II L'appréhension de la diversité humaine, culturelle, religieuse, ethnique : connaissance et reconnaissance de la diversité

### Quelle connaissance de la diversité ?

L'appréhension de la diversité en sociologie.

« L'appréhension de la diversité ethnique dans l'étude de la création d'entreprises par les immigrés et leurs descendants » : **Antoine PÉCOUD**, Professeur de sociologie à l'Université Paris 13- Sorbonne Paris Cité, Directeur du CERAL

Pause : 15h50-16h05

### Quelle reconnaissance de la diversité ?

#### 1° LA RECONNAISSANCE DES SUJETS DE LA DIVERSITÉ : UNIVERSALITÉ ET SPÉCIFICITÉ

- « Reconnaissance des peuples autochtones en droit international et appréhension des sujets autochtones par la République française » : **Irène BELLIER**, Directrice de recherche au CNRS, Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, Directrice du IIAC-LAIOS, CNRS-EHESS, vice-présidente du Groupe international de travail pour les Peuples Autochtones (GITPA).

- « Reconnaissance de la diversité et droit à l'éducation. La scolarisation des enfants Roms et de Gens du voyage » : **Florian AUMOND**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Poitiers, membre du CECOJI

- « L'impérieuse nécessité d'une diversité des Droits » : **Didier GUÉVEL**, Professeur de droit privé à l'Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité, membre de l'IRDA

Pause - Débats : 17h35-18h30



# Vendredi 12 octobre

Accueil des participants : **9h30**

Reprise des travaux : **9h50**

Présidence de séance : **Jacques de SAINT-VICTOR**, *Professeur d'histoire du droit à l'Université Paris 13- Sorbonne Paris Cité, membre du CERAL.*

## 2° LA PORTÉE DE LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ : IMPLICATIONS, LIMITES ET INTERROGATIONS

- « Diversité religieuse ou culturelle et droit des contrats » : **Anne ETIENNEY-De SAINTE MARIE**, *Professeur de droit privé à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, membre de l'IRDA.*

- « Diversité religieuse ou culturelle et droit de la famille » : **Youssef GUENZOU**, *Maître de conférences en Droit privé à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, membre de l'IRDA, en délégation à l'Université de la Polynésie française, rattaché à GDI.*

- « La question du blasphème dans une société culturellement diverse » : **Eric DESMONS**, *Professeur de droit public à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, Directeur du CERAP.*

Pause : **11h30 -11h45.**

Débats : **11h45- 12h15**

Déjeuner : **12h15**

Reprise des travaux : **14h00**

Présidence de séance : **Didier LAPEYRONNIE**, *Professeur de sociologie à l'Université Paris-Sorbonne, membre du CADIS, EHESS-CNRS.*

## 3° LA PLACE DE LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ

- « A chaque cité sa religion, Laelius, et à nous la nôtre » : **Dominique HIEBEL**, *Professeur d'histoire du droit à l'Université Paris 13- Sorbonne Paris Cité, membre du CERAL.*

- « Sphère publique, espace public et diversité religieuse » : **Olivia BUI-XUAN**, *Professeure de droit public à l'Université d'Evry-Val d'Essonne, Directrice du Centre de Recherche Léon Duguit.*

- « Neutralité et diversité religieuse dans l'entreprise privée » : **Vincente FORTIER**, *Directeur de recherche au CNRS, Directeur de l'UMR DRES Université de Strasbourg/ CNRS.*

Pause-Débats : **15h40-16h25**

**16h40** Conclusion **Franck LAFFAILLE**, *Professeur de droit public à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, membre du CERAP.*

